

22620

NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'AFRIQUE



Distr.:
LIMITEE

NRD/MRU/3/90
30 août 1990

**VALORISATION de l'EXPLOITATION
des GITES AURIFERES
de la REGION du LIPTAKO-GOURMA
(1ère phase)**

Mission effectuée auprès de l'autorité du Liptako-Gourma (2 au 7 juillet 1990)

1. Une mission technique d'assistance de la CEA a eu lieu du 2 au 7 juillet 1990 auprès de l'autorité du Liptako-Gourma, institution intergouvernementale qui regroupe le BURKINA, le MALI et le NIGER. S'inscrivant dans le cadre de l'élément de programme 1.1 (coopération technique avec les pays, territoires et institutions multinationales), cette mission suscitée par une requête de l'Autorité, avait pour objet d'aboutir à la reformulation d'un projet relatif aux exploitations artisanales d'or dans les pays de l'Autorité à partir (a) de l'examen de la documentation existante au siège et (b) de discussions avec les autorités et techniciens de ladite institution.

A. Examen de la documentation:

2. La documentation technique existante au siège de l'institution s'est révélée assez pauvre. Elle est même presque inexistante pour le MALI ainsi que le NIGER et nettement incomplète pour le BURKINA. Ainsi, les quelques documents mis à la disposition de la mission de la CEA ont été les suivants:

i) Mali: (a) "l'expérience malienne en matière de réglementation des exploitations artisanales et semi-industrielles" (b) "l'organisation de l'orpaillage au Mali, les problèmes sociaux et technologiques rencontrés et leurs solutions dans les exploitations en cours ou en projet" et (c) "Techniques et instruments utilisés au Mali par les orpailleurs".

ii) Niger: "Document du Niger au séminaire sur les exploitations minières artisanales et semi-industrielles (22-28 Novembre 1988)".

iii) Burkina: (a) "Etude de faisabilité de la zone aurifère de Dossi (Département de Houndé-Province du Houet - BF)"; (b) "Rapport de mission effectuée sur le site aurifère de Bouda (octobre 1989)"; (c) "Rapport technique de détail No. 11 (Koupela - Nagséné)"; (d) "Extrait du rapport sur les zones de (i) Lega et Secteur de Koumbu, (ii) La zone aurifère de Tindila - Bouboulou-Koupela-Nagséné-Patiri-Korsi; (iii) Les zones aurifères de Koudma-Zondoma, Margo-Nongofaïré et Cabo-Séguénéga; (iv) autres zones aurifères: Bouda-Guibaré-Thiou" et (e) "Exposé du Burkina sur l'organisation de l'orpaillage au Burkina Faso".

(b) la date du séminaire proposé qui se situe à un moment où le LIPTAKO ne pourra pas bénéficier de cette étude, et où il risqué d'être difficile de libérer un expert de la CEA pour y prendre part. Mr. OUEDRAOGO, tout en insistant sur une participation et une contribution de la CEA, a indiqué que le LIPTAKO-GOURMA va étudier la possibilité du report de son séminaire. Il a été alors retenu que la contribution de la CEA pourrait avoir comme titre "Situation de la petite exploitation minière des minéraux précieux en Afrique". Pour ce qui concerne les aspects financiers, il a indiqué que la banque Islamique de Développement serait prête à supporter le Liptako-Gourma.

10. Concernant la requête relative à "l'évaluation et la valorisation des gîtes aurifères" Mr. Ouedraogo a insisté sur l'espoir que l'Autorité du LIPTAKO fonde sur une assistance de la CEA.

11. La mission a indiqué que la CEA ferait de son mieux mais dans les limites de ses moyens. Elle a, toutefois, expliqué que les principes qui guident l'intervention de la CEA sont (a) la recherche de l'intégration sous-régionale, (b) la contribution effective de l'Autorité du Liptako-Gourma ainsi que des Etats concernés et (c) l'aboutissement final à un dossier d'investissement communautaire.

12. Messieurs Ouedraogo et Keita ont admis ces principes tout en faisant remarquer certaines difficultés liées à la mise en place d'infrastructures communautaires. A l'appui, ils ont évoqué le cas des projets d'usines de broyage de phosphates pour lesquels l'institution a dû faire face à des problèmes de coût de transport, d'une part et de choix de lieu d'implantation d'infrastructures communes d'autre part.

13. Après que les documents ci-dessus mentionnés aient été remis à la délégation de la CEA, une deuxième réunion a été convenue pour le 7/07/90.

Séance du Samedi 7 juillet 1990.

14. La mission technique de la CEA a tout d'abord résumé aux interlocuteurs de l'ALG le contenu, tel que ci-dessus exposé, de la documentation mise à sa disposition. Ensuite, elle a fait les recommandations suivantes:

Les recommandations sont les suivantes:

15. D'une façon générale l'Institution devra étoffer sa documentation par la mise en place d'une cellule spéciale de documentation relative aux ressources minérales et l'initiation d'un système de collecte régulière des données, en la matière, auprès des Etats membres.

16. Concernant la requête et tenant compte de la pauvreté de la documentation existante au siège, le projet devrait comporter deux phases:

i) La première phase consisterait en un examen, dans chacun des trois Etats (a) de la situation concrète actuelle de l'exploitation artisanale de l'or (types, méthodes, conditions et importances, identification des zones d'activités, état des connaissances techniques sur les sites connus etc...), (b) des cadres institutionnels et organisationnels dans lesquels se mène l'activité et (c) de la situation de la coopération, en la matière, entre les Etats de l'institution. Cet examen aboutirait à des propositions d'actions concrètes pour l'amélioration de la situation de la production artisanale d'or aussi bien au niveau de chaque Etat qu'au niveau de la sous-région. Les résultats de ce travail seraient d'abord présentés, pour examen, à un comité technique (Liptako-Gourma, Techniciens Etats membre (1 à 2) et CEA), puis soumis, pour approbation, au Conseil des Ministres de l'Institution;

ii) La deuxième phase consisterait en l'élaboration de projets d'investissements relatifs aux actions concrètes retenues à l'issue de la première phase;

iii) Dans l'immédiat, la CEA préparerait le document de projet de la première phase dont la soumission au PAAC serait subordonnée à un avis préalable du Liptako-Gourma.

17. Messieurs Ouedraogo et Keita ont tenu à remercier la CEA pour sa disponibilité tout en insistant encore sur l'importance que l'Autorité du Liptako-Gourma accordait aux exploitations artisanales d'or. Ils ont ensuite marqué leur accord de principe sur les propositions faites. A cet effet, on trouvera annexé au présent rapport, le document de projet établi en concertation avec TACOO et qui va être envoyé au Liptako-Gourma pour recueillir son avis.

C. Autres discussions

18. La mission technique de la CEA a saisi l'occasion pour discuter de deux questions importantes avec les représentants de l'ALG.

i) La première a eu trait à la participation de l'ALG à l'Atelier Régional sur le renforcement de la contribution des minéraux non-énergétiques africains au progrès économique de la région, prévu à Harare du 30 juillet au 3 août 1990. Ceux-ci ont exprimé un vif intérêt pour cette réunion, mais ont indiqué qu'ils avaient de grosses contraintes financières. Cependant ils étudieraient toutes les possibilités de participation de l'ALG et feraient savoir la décision finale à la CEA dans un court délai.

ii) Le deuxième sujet a été la coopération intraafricaine dans le domaine des ressources minérales. La mission CEA a informé ses interlocuteurs de l'ALG que la Division des Ressources Naturelles envisageait d'entamer une étude relative au renforcement de la coopération dans ce domaine. A cet effet elle comptait sur la disponibilité de l'ALG à qui a été remis un questionnaire relatif à ce sujet. Messieurs OUEDRAOGO et KEITA ont manifesté un intérêt évident et promis de répondre promptement au questionnaire.

ALLEMAGNE FEDERALE

PROJET DE L'AUTORITE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE
DE LA REGION DU LIPTAKO-GOURMA (ALG)

Document de Projet

Titre du projet: Valorisation de l'exploitation des gites aurifères de la région du Liptako-Gourma (1ère phase)

Numéro du projet:

Durée: 5 mois

Fonction primaire: Support institutionnel, ressources minérales

Fonction secondaire: Minerais

Secteur: Ressources Naturelles en Afrique

Sous-secteur: Ressources Minérales

Organisme Représentant Des gouvernements: Ministères chargés du Secteur Minier

Organisme de Coordination sous-régionale: Autorité du Liptako-Gourma

Agence d'Exécution: Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

Date de démarrage du projet: janvier 1991

Apport des gouvernements: PM

Apport de l'organisme de financement: 76 338\$US

Soumis: _____
au nom de l'Agence d'exécution

Date: _____

Approuvé: _____
au nom de la République
Fédérale d'Allemagne

Date: _____

A. Objectif à long terme

L'objectif à long terme du projet est d'accroître les performances de production des gîtes aurifères des Etats membres de façon à ce que les revenus en découlant contribuent au développement économique et social de la sous-région de l'ALG.

B. Objectif à court terme

L'objectif immédiat de ce projet est d'assister l'ALG dans l'étude exhaustive des conditions législatives, organisationnelles et techniques de l'exploitation artisanale d'or dans les pays membres en vue:

i) de leur fournir une stratégie de mise en valeur rationnelle des gîtes aurifères de la sous-région, et

ii) d'aboutir à des propositions d'actions concrètes pouvant faire l'objet de dossiers d'investissements communautaires pour l'accroissement de la production aurifère des pays de l'ALG.

C. Considération spéciale

Les femmes participent de façon très significative aux activités sur les sites d'orpaillage. Non seulement elles assurent la restauration des milliers de travailleurs qui y sont mais aussi, elles occupent une place prépondérante dans le traitement manuel du minéral (pilage et lavage).

En raison de cette réalité et tenant compte des recommandations (a) de la dernière Conférence d'Arusha tenue en 1988 et (b) de la Conférence mondiale pour l'amélioration des conditions de la femme, le présent projet devra mettre un accent particulier sur les conditions des femmes sur les sites aurifères.

D. Historique et justification

L'Autorité de développement intégré du Liptako-Gourma (ALG) qui regroupe le Burkina Faso, le Mali et le Niger est une institution économique sous-régionale qui a inscrit dans ses statuts (Article 5 et 13) la mise en valeur des ressources minérales à travers des projets d'étude, d'exploitation, de développement, d'industries connexes et de formation.

La région du Liptako-Gourma, entièrement située en zone sahélienne, a été durement frappée par la sécheresse qui sévit depuis 1972 et dont les points culminants se sont situés dans les périodes 1973-1974 et 1984-1985.

L'une des conséquences de cette rude sécheresse persistante, qui a mis en péril l'économie rurale de cette région, a été le grand essor de l'orpaillage qui apparaît comme un recours aux populations de ces régions. Hommes et femmes prennent activement part, dans des conditions souvent rudes surtout pour les femmes, à ces opérations d'orpaillage.

Prenant en compte cette nouvelle activité qui occupe des dizaines de milliers de personnes dans chacun des pays membres et le brassage de gros capitaux qui y est lié, les Etats de l'ALG considèrent comme une priorité, le développement de l'exploitation rationnelle de leurs gîtes aurifères. En raison d'un contexte géologique favorable à la présence de gîtes primaires (filoniens), et secondaires (éluvio-colluvionnaires et alluvionnaires), les résultats obtenus par les paysans-orpailleurs sont encourageants mais pourraient être fortement améliorés au bénéfice des exploitants et des Etats membres.

A ce titre les premiers résultats obtenus au Burkina Faso, seul Etat de l'institution à avoir eu une véritable tentative d'organisation dans ce domaine, sont assez significatifs. C'est ainsi que la production est passée de 83 Kg en 1985 à 831 Kg en 1988, entraînant des chiffres à l'exportation de 367 millions à 3500 millions de Francs CFA. Les résultats peuvent donc être améliorés, mais cela suppose des mesures appropriées impliquant les aspects législatifs, institutionnels, organisationnels et techniques et qui sont la préoccupation actuelle des pays membres.

C'est pour répondre à cette préoccupation que la Direction Générale de l'ALG, dans le cadre d'une coopération sous-régionale, parallèlement à l'organisation de séminaires consacrés à la question, a sollicité l'assistance de la CEA pour l'étude de la valorisation des gîtes aurifères de la sous-région.

E. Produits

A la fin du projet, le consultant devra produire un rapport technique portant sur:

i) la situation actuelle de l'exploitation artisanale de l'or dans la région de l'ALG avec un accent sur les types, méthodes et conditions d'exploitation sur le terrain;

ii) les aspects législatifs, institutionnels et organisationnels régissant l'activité d'orpaillage et d'exploitation artisanale;

iii) les contraintes locales et sous-régionales affectant l'exploitation rationnelle des gîtes aurifères;

iv) le rôle et la contribution des investisseurs privés nationaux et étrangers à la mise en valeur des gîtes aurifères de la sous-région

v) les méthodes et organisations de travail à mettre en place pour améliorer et adoucir les conditions de participation des femmes aux activités aurifères sur les sites d'exploitation; et

vi) les actions et stratégies à mettre en oeuvre pour un accroissement des performances de production des gîtes aurifères des pays de l'ALG.

F. Activités

Activités	Responsable	Lieu	Calendrier provisoire
i) Identification, sélection et recrutement du consultant	CEA	Addis	Décembre 1990
ii) Briefing du consultant	CEA	Addis	Première semaine janvier 1991
iii) Contacts et organisation de la mission	ALG	Ouagadougou	Deuxième semaine janvier 1991
iv) Collecte des données dans les trois pays de l'ALG	ALG/ Consultant	Burkina Mali Niger	15 janvier - 15 avril 1991
v) Synthèse des données première mouture du rapport	ALG/ Consultant	Ouagadougou	15-30 avril 1991
vi) Finalisation du rapport	CEA/ Consultant	Addis	1-21 mai 1991
vii) Soumission du rapport au comité technique de l'ALG	CEA/ Consultant	Ouagadougou	27-30 mai 1991

Durant l'exécution du projet, des amendements pourraient être proposés en ce qui concerne aussi bien le calendrier que le déroulement des activités envisagées.

G. Apport

Le projet nécessitera les apports suivants:

i) Apport des gouvernements des pays membres de l'ALG

- mise à disposition du consultant engagé dans l'exécution du projet de toutes les facilités d'accès et d'utilisation des documents, projets et plans nationaux relatifs au développement de l'or;

- mise à disposition, à leurs frais, de moyens de transport et d'un expert national pour accompagner le consultant sur le terrain;

- prise en charge de la participation de leurs experts nationaux à la réunion du comité technique chargé d'examiner le document final;

- fourniture, sur demande, de bureau et services de secrétariat;

ii) Apport de l'ALG

- mise à disposition du consultant, d'un bureau à Ouagadougou et fourniture de services de secrétariat;

- prise de dispositions pour l'introduction du consultant auprès des autorités concernées des Etats membres;

- Organisation de la réunion du comité technique chargé d'examiner le document final;

iii) Apport de la CEA

- fourniture de bureau et facilités de secrétariat pour le consultant lorsqu'il est à Addis;

- fourniture de services administratifs pour le projet y compris les ordres de mission;

- mise à disposition d'un expert du secrétariat pour la supervision des activités du projet et la participation à la réunion du comité technique chargé d'examiner le document final;

iv) Apport de l'organisme de financement

La contribution de l'organisme de financement se chiffre à 76 330 dollars des Etats Unis. Elle servira à couvrir les dépenses dont le détail est donné dans l'annexe "projet de budget";

H. Système de contrôle, d'évaluation et d'établissement des rapports

- la CEA/Division des Ressources Naturelles, fournira à l'organisme de financement, un rapport final à la fin du projet;

- le rapport final sera présenté à un comité technique représentant les pays membres de l'Autorité du Liptako-Gourna, puis au Conseil de Ministre de ladite institution;

- les conclusions et décisions du Conseil de Ministre de l'ALG seront portées à la connaissance de l'organisme de financement pour appréciation et interressement éventuel aux actions de la deuxième phase.

I. Activités de la deuxième phase: résultats attendus

Sans préjuger des conclusions de la première phase, celles-ci devraient pouvoir aboutir à la définition d'actions concrètes telles que:

i) la création d'ateliers communautaires ou nationaux de fabrication de matériels adaptés à ce type d'opération minière (matériel d'exploitation, de traitement et de protection notamment);

ii) l'identification et l'équipement d'un gîte aurifère par Etat devant servir de "site-école" pour la formation des exploitants aux techniques plus rationnelles d'exploitation, de traitement, de commercialisation et de protection;

iii) la mise en place d'une structure de financement des activités des exploitants artisanaux d'or réunis en groupements coopératifs.

L'ensemble de ces actions, si l'on se réfère au cas du Burkina déjà mentionné et au fait que l'or est relativement l'un des métaux dont la commercialisation est la plus assurée, devrait avoir comme conséquence (a) au plan extérieur, une amélioration de la balance commerciale, voire de la balance des comptes des pays membres et (b) au plan intérieur, une amélioration des conditions socio-économiques.

J. Plan de Travail

Activités	PERIODE					
	1990			1991		
	Decem- bre	Jan- vier	Fé- vrier	Mars	Avril	Mai
i) identification, selection et recrutement du consultant	—					
ii) Briefing du consultant		—				
iii) Contacts et organisation de la collecte des données		—				
iv) Collecte des données dans les 3 pays			—	—	—	
v) Synthèse des données et première mouture du rapport					—	
vi) Finalisation du rapport						—
vii) Examen du rapport par le comité technique						—

Projet de budget couvert par l'organisme
 de financement en dollars des Etats Unis

Titre du projet: Valorisation de l'exploitation des gites
 aurifères de la région du Liptako-Gourma
 (1ère phase)

Numéro du projet:

Numéro de compte:

Lignes budgétaires	Description	Total		1991	
		h/m	\$US	h/m	\$US
10.00	Personnel du projet				
11.01	Consultant/Expert				
11.01	Consultant en exploi- tation d'or à petite échelle	5	22500	5	22500
11.02	Ingénieur (CEA) (1)	-	-	-	-
11.99	Sous-total	5	22500	5	22500
13.00	Support administratif				
13.01	Sécretaire		4000		4000
13.02	Traducteur		1000		1000
13.99	Sous-total		5000		5000

(1) L'émolument de l'ingénieur CEA sera payé par l'Agence
 d'exécution

15.00	Voyages officiels		
15.01	Frais de voyage: Billets d'avion du lieu d'origine à la CEA, de la CEA aux pays de l'ALG, du lieu d'origine au lieu de la réunion du comité Technique.	- 7250	- 7250
15.02	DSA du consultant pendant la mission et la réunion du comité technique	- 25000	- 25000
15.99	Sous Total	32250	32250
16.00	Coût des missions	2850	2850
19.00	Total de la composante	62600	62600
52.00	Publication du rapport	5000	5000
59.00	Sous-total	5000	5000
69.00	Coût de support (13%)	8788	8788
99.00	Grand total	5 76338	5 76338